



Paris, le 29 avril 2009

Monsieur Xavier DARCOS
Ministre de l'Éducation Nationale
110 rue de Grenelle
75357 PARIS 07 SP

Monsieur le Ministre,

Vous avez accepté d'ouvrir, à notre demande, des discussions sur l'avenir des dispositifs d'aides aux élèves en difficultés. Les différentes séances de travail ont abouti à la réécriture de la circulaire de 2002 sur les RASED, dont la dernière version nous a été transmise le 16 avril.

A ce stade, le principal point encore qui fait encore débat concerne la prise en compte des heures de coordination et de synthèse.

Nos différentes organisations se sont exprimées pour que soit respecté le principe d'inscription, dans le service des maîtres spécialisés des RASED, de trois heures de coordination et synthèse spécifique au réseau, conformément à ce qui prévalait dans la circulaire de 2002.

Les associations professionnelles, reçues le 14 avril, se sont exprimées dans le même sens.

Nous vous demandons, Monsieur le Ministre, que ce principe soit respecté dans la version définitive de la circulaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Gilles MOINDROT
Secrétaire Général
SNUipp-FSU

Thierry CADART
Secrétaire Général
SGEN-CFDT

Luc BERILLE
Secrétaire Général
SE-UNSA